

L'Europe a le devoir de protéger la vie humaine dès la conception

Author : Jeanne Smits

Categories : [Non classé](#)

Date : 27 octobre 2011



Mercredi, au Parlement européen, les députés européens Anna Záborská et Alojz Peterle ont lancé officiellement les « [Articles de San José](#) » au cours d'une conférence de presse lors de la séance plénière à Strasbourg, en invitant les membres du Parlement européen et des personnalités européennes à les signer.

La genèse de ces articles remonte à plusieurs mois. Devant les pressions de nombreuses ONG et institutions internationales pour tenter d'imposer l'avortement comme un droit, ou du moins pour le faire dépénaliser en s'appuyant sur un prétendu « droit international » à « l'interruption volontaire de grossesse », un groupe de juristes, scientifiques et élus internationaux ont décidé de contrer cette manœuvre en s'appuyant sur le droit et la réalité.

« Ce n'est pas une prise de position, ni une opinion », a souligné Grégor Puppinck, directeur du Centre européen pour la justice et le droit, lors de la conférence de presse. Les articles de San José (ci-contre en traduction française par nos soins, aucun texte français officiel n'ayant été diffusé à ce jour) sont une « analyse de la réalité » scientifique et juridique, a-t-il insisté. Le constat pur et simple de l'existence de la vie dès la conception, la formulation des traités et autres instruments internationaux qui affirment (mais oui !) le respect de la vie, l'absence systématique de toute justification de l'avortement volontaire sont autant de réalités qui permettent de mettre en évidence le caractère idéologique et inexact des affirmations d'un « droit » à l'« IVG ».

Ainsi les articles de San José ont-ils été créés d'une manière certes engagée, mais strictement cantonnée à une démarche que l'on pourrait qualifier de technique, pour aider les gouvernements et la société civile à promouvoir les droits fondamentaux pour tous à travers une compréhension précise de la protection du droit à la vie dans les instruments internationaux.

Anna Záborská, qui ouvrait la conférence de presse à Strasbourg, mercredi, a d'emblée invoqué une très récente décision de la Cour européenne de justice qui interdisait, le 18 octobre dernier, le brevetage de l'embryon. Cet arrêt, souligna-t-elle, définit la vie humaine comme commençant « dès la conception », c'est-à-dire – et contrairement à des définitions frauduleuses comme celle de l'OMS qui fait démarrer une grossesse à la nidation pour mieux permettre les avortements très précoces – dès l'instant de la fécondation.

« Notre but est d'informer et de sensibiliser l'opinion publique à propos du droit à la vie. La

Grande Chambre de la Cour européenne de justice a reconnu, le 18 octobre 2011, pour la première fois et de manière contraignante pour l'Union et ses Etats membres, que la vie humaine commence dès la conception et qu'elle mérite une protection juridique », a souligné Mme Záborská, ajoutant : « L'Europe a désormais un devoir précis : protéger la vie humaine dès la conception. C'est une cause très honorable. La Cour européenne de la justice nous y oblige. Les Articles de San José sont notre support pour défendre cette cause. »

Les articles de San José sont un instrument à employer à cette fin – une arme dans la guerre sans précédent faite à la vie humaine à travers la propagation de la culture de mort et ses millions incalculables de victimes.

Notez que les « Articles » bénéficient de signatures prestigieuses sur le plan du droit et de la médecine et de plusieurs élus et responsables des institutions internationales qui, par d'autres biais, sont utilisées pour la promotion de la culture de mort. Les signataires français – hormis Grégor Puppinck – sont Elisabeth Montfort, ancien député au Parlement européen, bien connue pour son engagement contre une fausse « bioéthique » et pour le respect de la vie, et Christine Boutin. On peut saluer au passage la présence de l'ancien ministre qui en tant que telle apporte évidemment du poids à la démarche. Dommage qu'elle n'aille pas au bout de cette logique, qui devrait inciter à combattre clairement et ouvertement l'avortement légal qui apparaît désormais sans conteste comme contraire au droit international !

[Article extrait du n° 7464 de Présent, du Vendredi 28 octobre 2011](#)